



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	18 + 4

Date de convocation
26 janvier 2023

Date d'affichage
26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Denis PHILPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Laurence FOURNIER représentée par Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD représentée par Valérie PELLERIN, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal
N° de délibération : 20230103

Le conseil municipal

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment son article R.421-27

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre à autorisation les démolitions, afin de conserver l'unicité des règles d'urbanisme sur le territoire de la commune, mais également d'assurer la préservation de certains éléments identifiés dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de réalisation

DECIDE :

Article 1^{er} : de soumettre à permis démolir, tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre partiellement inutilisable tout ou partie d'une construction sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Lyé.

La présente délibération sera transmise à madame la préfète et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
18	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

